

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du lundi 9 novembre 2009

Présents : M. Pierre GOUBET, Mme Françoise ROY, M. Pierre COMMARMOT, Mme Eveline GUILLET, M. Robert RESTA, Mme Michèle BERTHE, M. Robert ROCHE, Mme Catherine BRIDAY, Mme Jacqueline ACCARDO, M. Marc MICOUD, M. Jacques ETOYAN, M. Marc PELARDY, M. Claude CHARTON, Mme Marie GIROT, Mme Ludwina CUMIN, Mme Muriel BRUGNOT, M. Benoît DORE, Mme Lydie PONS, Mme Sabrina DERRAS, M. Mathieu MOREL, M. Yves ROUX, M. Michel BECAVIN.

Excusés et représentés : M. Jean-Claude LAZZARONI représenté par Mme Françoise ROY, M. Robert TURGIS représenté par M. Marc MICOUD.

Absents : Mme Jocelyne CHAGNON, Mme Patricia CLUZEL, Mme Marie-Jeanne BOUILLON.

En préambule, et avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire fait part au conseil des nouvelles modalités de convocation avec des nouveaux documents joints :

- l'ordre du jour est détaillé sur la convocation,
- une note de synthèse des affaires soumises à délibération du conseil,
- les projets de délibération (non obligatoires),
- tous documents jugés nécessaires à la compréhension et à l'information des conseillers.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Robert ROCHE est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de séance du 24 septembre 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans réserve, approuve le compte-rendu de la séance du jeudi 24 septembre 2009.

3. Urbanisme (Rapporteurs : M. Goubet – M. Commarmot) : Approbation du PLU

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'annulation par le tribunal administratif de Lyon de la délibération du conseil municipal du 18 janvier 2007 portant approbation du Plan local d'urbanisme. En effet, cette délibération a fait l'objet d'un recours par différents administrés de la commune.

Le tribunal administratif, s'il n'a relevé aucun motif de fond invoqué par les plaignants, a annulé la délibération pour un motif de forme : l'insuffisance d'information des conseillers municipaux pour procéder au vote. Cependant, la plupart des élus présents lors de la séance de conseil municipal du 18 janvier 2007 ont attesté sur l'honneur avoir reçu une convocation en bonne et due forme à cette séance, à savoir des projets de délibération suffisamment détaillés annexés à l'ordre du jour permettant une

information suffisante. Par ailleurs, d'autres attestations ont été produites par les mêmes élus affirmant que cette pratique des « projets de délibération » accompagnés si nécessaire de documents annexes (comme des rapports, des récapitulatifs de procédure...) a toujours fonctionné pour les convocations au conseil municipal de Saint-Maurice-de-Beynost. Cette pratique, valant note de synthèse, permet une information suffisante des conseillers.

Le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour et 1 abstention) procède, avec une information suffisante, à l'approbation du Plan local d'urbanisme, et confirme les délibérations -non annulées par le tribunal administratif- du 15 novembre 2001 et du 23 mars 2006.

4. Subvention exceptionnelle AUGEB (Rapporteur : Mme Berthe)

Mme l'Adjointe aux affaires sociales informe l'assemblée d'une demande de subvention complémentaire par l'AUGEB pour la gestion du centre social Jacques Brel. Le conseil municipal a déjà voté une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 140 000 €. Cette nouvelle demande, à hauteur de 45 000 €, permettrait à l'association de terminer son exercice budgétaire 2009.

Les débats s'engagent principalement sur le manque de lisibilité de l'action du centre social et sur le peu d'informations données au conseil municipal. Il est également évoqué le sentiment d'une gestion peu rigoureuse étant donné que le budget 2009 n'a pas été adapté à la subvention de fonctionnement versée par la commune lors du vote du budget primitif.

En effet, pour M. Pelardy et M. Becavin, il aurait été intéressant d'avoir un bilan à l'appui de cette demande de subvention supplémentaire pour comprendre le fonctionnement de l'association et du centre social. M. Roux, par sa qualité de représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'AUGEB, expose les données qu'il a en sa possession, notamment le pourcentage de la subvention communale depuis plusieurs années et la masse salariale, ainsi qu'un détail sommaire des activités. Mme Roy fait remarquer que cette demande représente 32% d'augmentation, et qu'elle est nécessairement à mettre en parallèle des efforts réalisés (moins 2%) par l'ensemble des services municipaux ; remarque abondée par M. Roche qui rappelle que les autres associations gèrent leur budget au plus juste pour coller à leur subvention annuelle.

M. Goubet revient sur une année 2009 difficile avec le départ d'un directeur, une communication inexistante qui n'a pas favorisé le développement des activités du centre. Il semble aujourd'hui délicat de comprendre cette demande supplémentaire sans l'appuyer d'éléments concrets.

Après ces différentes interventions, le conseil municipal, à la demande de plus d'un tiers de ses membres, décide de se prononcer au scrutin secret sur le versement de la subvention complémentaire d'un montant de 45 000 € à l'AUGEB.

Les résultats du vote sont les suivants :

<u>POUR le versement de la subvention :</u>	3
<u>CONTRE le versement de la subvention :</u>	19
<u>Bulletins BLANS ou NULS :</u>	2

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres, refusent le versement d'une subvention supplémentaire à l'AUGEB pour la gestion du centre social Jacques Brel.

5. Finances (Rapporteur : Mme Roy) : Décision modificative du budget principal n°4

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes dans la section de fonctionnement à 17 153 €.

Dans ces nouvelles dépenses, équilibrées en premier lieu par des recettes à l'article « Remboursement sur rémunération du personnel » pour 17 153 €, par les cotisations d'assurance du personnel pour 15 000 € dans un second temps, et enfin par les dépenses imprévues de fonctionnement pour 18 641 €, il est principalement à noter :

- des travaux d'entretiens de bâtiments -et nettoyage- pour les dégâts causés par les orages de début septembre et par le réaménagement de l'ancienne école de musique en centre de vaccination : 14 457 € ;
- des fluctuations sur le budget du personnel pour notamment les remplacements des agents en congés maladie-maternité-parental et les cotisations afférentes : 42 823 € (à rapprocher pour une meilleure compréhension des recettes pour 17 153 € en remboursement sur rémunération et pour 15 000 € des cotisations d'assurance du personnel) ;
- Quelques dépenses diverses comme l'achat d'un nouveau réfrigérateur (450 €), réparation armoires réfrigérées au restaurant scolaire (270 €), frais des camps d'été au centre de loisirs (1 000 €)...

6. Personnel

a) Modification temps de travail des ATSEM (Rapporteur : M. Resta)

Pour faire suite au passage à la semaine de 4 jours dans les écoles, il convient d'ajuster le temps de travail des agents territoriaux de soutien à l'enseignement maternel (ATSEM) sur l'année 2009. Pour

cela, il convient de supprimer les postes existants de 32,31h pour les remplacer par de nouveaux postes à 31,35h hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide par effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- la suppression des 6 postes d'ATSEM existants à 32,31h par semaine,
- la création de 6 nouveaux postes d'ATSEM à 31,35h par semaine.

b) Modification temps de travail agent du service enfance (Rapporteur : Mme Briday)

Un agent du service enfance, de retour de congé parental, souhaite diminuer son temps de travail. Pour cela, il convient de créer un nouveau poste sur lequel cet agent sera « déplacé ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 28h00 par semaine. Le poste occupé précédemment par cet agent n'est pas supprimé, il est conservé vacant afin de permettre une souplesse de gestion dans certains remplacements.

7. Questions et informations diverses

M. le Maire évoque les deux courriers (un de M. le Ministre de l'intérieur, et un de M. Mazuir et M. Berthou, respectivement Sénateur et Président du conseil général de l'Ain, et Sénateur) joints en annexe de la convocation et relatifs à la suppression de la taxe professionnelle et à la réforme des institutions territoriales avec la création des conseillers territoriaux. Il fait part de son inquiétude concernant ces deux réformes : tant pour la fiscalité des collectivités que pour leurs compétences décentralisées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h15.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 16 octobre 2009.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Compte-rendu affiché le _____ **et retiré de l'affichage le** _____